

Vers la VIème Fête romande et valdôtaine des patois

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **5 (1977)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VERS LA VIÈME FÊTE ROMANDE ET VALDÔTAINE DES PATOIS

Le Conseil des Patoisants romands s'est réuni à Lausanne, dans un salon du Buffet de la gare, sous la présidence de M. Paul Burnet, pour s'entretenir de la fête romande et valdôtaine des patois, qui aura lieu le 28 août 1977, à Mézières (VD). Il a tout d'abord élu comme secrétaire-caissier, M. Jules Reymond, à Denges, en remplacement de M. Jean Brodard de La Roche FR., qui s'est retiré. M. Burnet a fait ensuite l'éloge de son prédécesseur, M. Louis Page de Romont, qui a su mettre tout le monde à l'aise. M. Burnet annonce son intention de ne demeurer qu'un ou deux ans à la présidence, afin de passer la main suffisamment tôt à l'Association du Jura, qui organisera la fête de 1981. Du Jura, précisément, nous parvient une réjouissante nouvelle, à savoir que le patois est inscrit dans la Constitution du futur canton. Cela va donner certainement un appui sérieux au vieux langage, qui va retrouver une nouvelle vigueur. Des cours de patois sont déjà organisés, notamment à Moutier.

Notre situation financière est satisfaisante. Notre fortune s'élève, en gros, à 9700.-- fr., ce qui nous permet d'organiser la fête de Mézières sans trop de soucis. L'association fribourgeoise nous a versé 500.-- fr. et celle du Valais 250.-- fr. Un versement probable est aussi annoncé du Jura, qui va constituer un nouveau comité.

Calendrier des opérations du concours. M. Schüle, directeur du Glossaire, président du Jury romand, enverra une circulaire contenant ses inscriptions, aux présidents des jurys cantonaux ; ceux-ci seront convoqués, par la même occasion, à une conférence qui aura lieu le samedi 2 avril. Les travaux jugés devront être remis à la fin du mois de mai au jury romand. Quant aux récompenses, le choix n'est pas encore fixé. Le comité d'organisation a été invité à faire un budget, afin d'arriver à une somme globale.

Fête de Mézières. Le Conseil et les délégués se réuniront, la veille déjà à 14.00 h. probablement au château d'Oron, afin de prendre les dernières décisions. A 17.00 h. aura lieu, à Mézières, au Grenier de la Fontaine, le vernissage de l'exposition dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

La fête elle-même, se déroulera, le dimanche 28 août, comme nous l'avons publié dans ce numéro. Le problème du culte et de la messe a présenté quelques difficultés. Finalement, il a été décidé d'avoir une messe basse, à 9.00 h., qui sera suivie, à 9.30 h. d'un service religieux au temple, présidé par un prêtre et un pasteur.

Tous pourront y prendre part. A 11.00 h., ce sera la distribution des prix du concours et la proclamation des mainteneurs du patois. On entendra le rapport de M. Schüle, sur les résultats du concours. A midi, dîner dans les restaurants et cafés de l'endroit, avec des menus et des prix identiques. A 14.00 h. réunion dans la grande salle, pour entendre divers discours et les productions des sociétés, qui devront mettre l'accent sur le patois et non sur des danses folkloriques, battements de tambours, etc. Des chœurs seront les bienvenus de façon à donner l'image d'un véritable concert. Vingt minutes seront à la disposition de chaque Association. C'est dire qu'une pièce de théâtre éventuelle ne devra pas dépasser ce laps de temps. Une collation, avec des spécialités vaudoises, sera servie vers 17.00 h. Les sociétés éloignées devront dire, en s'annonçant, si elles désirent un menu plus copieux.

L'AMI DU PATOIS, qui paraîtra au début d'août, publiera un programme détaillé de la manifestation. Il n'y aura ni carte, ni livret de fête, mais une simple feuille qui donnera les renseignements nécessaires.

Nous avons reçu une soixantaine de travaux, non compris ceux de la vallée d'Aoste, qui seront jugés là-bas. Maintenant, la parole est aux divers jurys, qui ont du pain sur la planche.

